

**COMPTE RENDU
DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 05 SEPTEMBRE 2018**

Présents : MM RAVEL Jean-Paul, LATOUR Agnès, DURRIS Jean, FAYARD Liliane, GAUMOND Marie-Thérèse, NOUVET Christine, ROCHE Alexandre, NARDINI Philippe, PALMIER David, BERGEAT Lionel et LAURENT Florence

Absents excusés : DURRIS Roland et GEORGES Pierre-Eric

Secrétaire de séance : GAUMOND Marie-Thérèse

Approbation du compte rendu :

Concernant le passage à 15 jours pour la collecte des OM, il est précisé que compte tenu du tri sélectif il y a moins de déchets, et que le passage à 15 jours permet de ne pas augmenter le coût pour l'usager.

Le compte rendu n'appelant aucune autre observation est ensuite approuvé à l'unanimité.

Notification de la subvention pour l'acquisition du mobilier de la bibliothèque :

Monsieur le Maire donne lecture de la notification du Département qui attribue à la commune une subvention de 6 974 € pour l'achat du mobilier.

Forum des associations :

Monsieur le Maire donne lecture du courrier reçu de la Mairie de Boën qui demande la prise en charge des repas des bénévoles des associations lors du forum ainsi que la mise à disposition de notre employé le lundi.

Avis sur la carte de bruit sur notre commune :

Monsieur le Maire donne lecture du courrier reçu de la Préfecture de la Loire et montre les cartes jointes qui relèvent le classement au niveau du bruit de la RD 8. Ces cartes seront intégrées dans le prochain arrêté préfectoral.

Préparation de la réunion de travail du 7/9 :

Monsieur le Maire rappelle que la prochaine réunion de travail des 4 conseils municipaux qui réfléchissent sur le projet de commune nouvelle aura lieu le 7/9 à la salle des fêtes de Trelins. Monsieur le Maire compte sur la présence de tous, cette réunion permettant le rendu du travail exécuté par les groupes de travail.

Préparation du vin d'honneur pour la fête patronale :

L'assemblée décide de le préparer comme chaque année le vin d'honneur.

Questions diverses :

Agnès LATOUR annonce que 54 personnes ont répondu présentes pour le repas de l'amitié. Le repas sera organisé comme l'an dernier à l'auberge de Trelins.

Monsieur le Maire donne lecture du courrier reçu de Mme Sarmaize qui réclame le paiement des sommes dont la commune a été condamnée à lui verser par le Tribunal Administratif de Lyon.

Voirie 2019 : Lionel BERGEAT présente les différents devis préparés par Loire Forez Agglomération sur notre demande pour nous permettre de choisir.

Il présente l'estimatif pour la réfection de la route de Travorche, celle du pigeonnier et celle du hameau des pierres. L'assemblée décide de programmer la route de Travorche compte tenu d'une part que sur la route du pigeonnier il y a des permis de construire et donc des travaux à prévoir en bordure de chaussée et d'autre part, concernant la route des Pierres, il n'est pas judicieux de programmer ces travaux puisque la commune de Marcoux mitoyenne sur cette route ne veut pas réaliser sa partie ni en 2019 ni en 2020. L'estimatif retenu s'élève à 24 725.91 € HT.

Monsieur le Maire donne lecture du mail reçu de Mme Jourjon Caroline fille de Mme Patriat domiciliée rue des félines et qui se plaint de l'organisation du Foreztival et qui demande que la rue des félines soit réservée aux riverains au cours des prochains festivals.

Monsieur le Maire rappelle que la commande a été passée à Loire Forez pour les travaux d'optimisation et l'extinction de l'éclairage public.

Alexandre ROCHE demande quand aura lieu le fauchage. Lionel BERGEAT lui répond qu'il débute lundi 10 septembre.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire clos la séance à 20 heures 10.

Trelins, le 22 octobre 2018.

Jean Paul RAVEL, Maire,

